



21 Square Jules Bocquet  
BP 31002 - Logis du Roy  
80010 AMIENS Cedex 1  
Tél : 03.22.71.37.00  
Fax : 03.22.71.37.07  
araplpic@araplpic.org  
www.araplpic.org

N° d'adhérent .....  
Date d'adhésion .....  
Date d'effet d'adhésion .....

**CADRE RÉSERVÉ A L'ARAPL PICARDIE**

## BULLETIN D'ADHÉSION

*Merci de compléter ce document en MAJUSCULES*

### ADHÉSION A TITRE INDIVIDUEL

M.  Mme  Mlle

NOM - PRÉNOM : ..... Date de naissance : .....

Adresse professionnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... 📠 : ..... 📞 : .....

E-mail : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... ☎ : .....

### ADHÉSION D'UNE SOCIÉTÉ

Forme juridique :  EURL  SCP  SDF  SEP  SCI \*  Autre (à préciser) : .....

\* Adresser à l'ARAPL une copie des statuts

Raison sociale : .....

Adresse professionnelle : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

☎ : ..... 📠 : ..... 📞 : .....

E-mail : .....

Nombre d'associés : |\_|\_| Noms et prénoms des associés :

1. .... 2. .... 3. ....

4. .... 5. .... 6. ....

### PROFESSION

Profession exercée : ..... Date de début d'activité\* : .....

\* Joindre une copie du bordereau URSSAF / INSEE ([www.sirene.fr](http://www.sirene.fr)) sur lequel figure la date de début ou reprise d'activité libérale

S'agit-il : .....  d'une première activité libérale  d'une reprise d'activité libérale

N° Siret : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Code N.A.F. / A.P.E. : |\_|\_|\_|\_|\_|

Etes-vous membre d'une Société Civile de Moyens (SCM) ? .....  oui  non

Vos honoraires sont-ils passibles de la TVA ? .....  oui  non

Les avantages fiscaux sont sollicités à partir des revenus professionnels de quelle année ? |\_|\_|\_|\_|\_|

### AUTRES INFORMATIONS

Avez-vous déjà adhéré à une Association Agréée ?  oui  non

Si oui : - nom de l'association agréée : .....

- date de la radiation : ..... Motif : .....

Souhaitez-vous que votre courrier soit adressé :  à l'adresse professionnelle  au domicile

Autorisez-vous l'ARAPL à vous adresser ponctuellement du courrier par e-mail :  oui  non

Comment avez-vous eu connaissance de l'ARAPL Picardie ? .....

**Cocher la case adéquate à votre situation :**

Je fais appel aux services d'un **Membre de l'Ordre des Experts-Comptables** :

Nom : ..... Adresse : .....  
..... Code Postal : ..... Ville : .....

Je fais appel aux services d'un **Avocat Conseil** :

Nom : ..... Adresse : .....  
..... Code Postal : ..... Ville : .....

Autorisez-vous l'association à s'adresser à votre expert-comptable ou à votre avocat conseil en cas de demande de renseignements lors de l'examen de vos déclarations fiscales ?  oui  non

Je ne fais pas appel à un professionnel de la comptabilité ou de la fiscalité.

Après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'ARAPL Picardie disponibles sur le site internet [www.araplpic.org](http://www.araplpic.org) ou sur simple demande,

**Je déclare adhérer ou faire adhérer la société sus-visée à l'ARAPL de Picardie et m'engage :**

- à souscrire à l'engagement pris par l'Ordre ou l'organisme professionnel dont je relève, d'améliorer la connaissance des revenus de ses ressortissants ou à souscrire personnellement à l'engagement d'amélioration de la connaissance des revenus prévu à l'article 1649 quater F du code général des impôts,
- à respecter mon obligation de souscrire des déclarations sincères et complètes et à suivre les recommandations qui me seront formulées par l'ARAPL,
- à respecter les obligations prévues pour les adhérents bénéficiaires, édictées par le décret n° 77-1520 du 31 décembre 1977,
- à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association disponibles sur le site internet [www.araplpic.org](http://www.araplpic.org) ou sur simple demande,
- à me conformer à l'arrêté du 12 mars 1979, en affichant dans les locaux destinés à recevoir ma clientèle « Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom », et en reproduisant sur toute correspondance ou document professionnel remis ou adressé aux clients la mention : « Membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté »,
- à régler chaque année dans le mois qui suit l'appel, le montant de la cotisation fixé annuellement par le conseil d'administration de l'association,
- à tenir les documents prévus aux articles 99 et 101 bis du code général des impôts (livre journal de recettes-dépenses et registre des immobilisations et des amortissements), conformément à la nomenclature comptable des professions libérales (arrêté du 30 janvier 1978) ou à un plan comptable professionnel agréé,
- à mentionner sur le livre des recettes l'identité complète des clients, le montant, la date et la forme du versement des honoraires et la nature de la prestation (sous réserve des assouplissements prévus à l'égard des adhérents soumis au secret professionnel),
- à produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et complète et à transmettre dans un délai fixé par l'ARAPL, toutes les informations et les documents nécessaires à l'association pour accomplir ses missions dans les délais impartis,
- à accepter les contrôles diligentés par l'association (contrôle formel des documents comptables et des déclarations de résultats et contrôle de cohérence et de vraisemblance) et à répondre aux demandes d'informations résultant de ces contrôles,
- à informer l'ARAPL Picardie du partenaire EDI (Echange de Données Informatisées) que je choisis pour réaliser la télétransmission de mes déclarations de résultats et annexes, et de donner mandat à ce partenaire EDI.
- à signer et transmettre au Service des Impôts des Entreprises (SIE) compétent pour recevoir ma déclaration de résultats, mon adhésion à la procédure TDFC (la convention relative à une opération de Transfert des Données Fiscales et Comptables), ceci, préalablement à la première transmission TDFC et, au plus tard, à la date limite de dépôt de la déclaration. L'adhérent peut donner mandat à l'ARAPL pour effectuer cette formalité.

Cachet du membre de l'Ordre des Experts-Comptables  
ou de l'Avocat Conseil

Fait à ..... le .....  
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**L'adhésion se reconduit tacitement d'année en année.**

**Peuvent adhérer à l'ARAPL :**

1- **les membres des professions libérales et les titulaires de charges et offices** qui souscrivent à l'engagement pris, dans des conditions fixées par décret, par les Ordres ou les organisations professionnelles dont ils relèvent, d'améliorer la connaissance des revenus de leurs ressortissants. Les professionnels qui ont adopté le statut d'**auto-entrepreneur** défini à l'article 151-0 du CGI sont admis à adhérer.

2- **tous les contribuables qui disposent de revenus non professionnels** imposés dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux, soumis au régime de la déclaration contrôlée de droit ou sur option, et qui auront souscrit un engagement d'amélioration de la connaissance des revenus, selon un modèle fixé par arrêté ministériel du 26 juin 2009 publié au JO du 08.10.2009.

